

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue en visioconférence ce 10 mars 2021 à 20 heures 04.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - André Roy
Siège #3 - Robert Lessard
Siège #5 - Michel Marcoux
Siège #6 - Milisa Pépin

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Guy Morin
Siège #4 - Yvan Paré

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Giguère. M Simon Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - CONSTATATION DE L'AVIS À CONVOCATION

Il a été constaté que l'Avis de convocation a été notifié, tel que requis par la loi, à tous les membres du conseil, incluant aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance, soit messieurs Yvan Paré et Jean-Guy Morin, conseillers.

066-03-2021

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la présentation de l'ordre du jour, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

ADOPTÉE

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - CONSTATATION DE L'AVIS À CONVOCATION
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - SUJETS À DISCUTER
 - 4.1 - Suivi de demande de financement
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

067-03-2021

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - Suivi de demande de financement

ATTENDU QUE le Club de motoneige Beaux-Sentier à réaliser une demande d'aide financière à la Municipalité de Saint-Martin de 10 000\$ pour l'acquisition d'une surfaceuse pour l'entretien des sentiers de motoneige.

ATTENDU QUE le financement de la Municipalité est conditionnel à ce que l'organisme requérante reçoive le financement de développement économique Canada (DEC) de 163 000\$;

ATTENDU QUE le Conseil accepte de verser 2 500\$ annuellement sur une période de 4 ans (2021 à 2024) afin de soutenir l'organisme pour l'acquisition de la machinerie (surfaceuse).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer avant le 31 décembre de chaque année et d'échelonner un montant de 10 000\$ sur une période de 4 ans, soit 2 500\$ annuellement.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

068-03-2021

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Milisa Pépin, et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire soit levée.

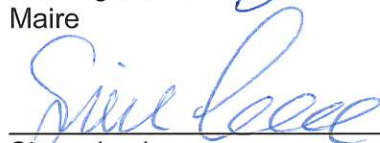
ADOPTÉE

Fermeture à 20 hrs 21

Je, Éric Giguère, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Éric Giguère
Maire



Simon Leclerc
Directeur général & secrétaire-trésorier